

• STOP ECOCIDE FOUNDATION •

Déclaration au segment en personne (hybride) de la Première Réunion Globale des Points Focaux Nationaux du Programme de Montevideo V

6–9 juin 2022, Nairobi / en ligne

Excellences, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Nous assistons à un niveau croissant de frustration dans le monde entier face à ce que l'on appelle désormais la «triple crise» du climat, de la pollution et de la perte de la nature. Malgré les avertissements de plus en plus clairs et urgents des rapports internationaux¹, les cibles et les objectifs ambitieux des accords et promesses multilatéraux², la mise en œuvre et l'action concrète dans la bonne direction s'avèrent douloureusement lentes et difficiles. Nous pensons que cela est dû en grande partie à l'absence du cadre de droit pénal requis.

La plupart des lois environnementales relèvent de la sphère réglementaire civile, et bien que des crimes environnementaux existent, ces lois sont souvent mal appliquées. En effet, l'activité criminelle environnementale organisée se classe désormais au quatrième rang mondial pour la rentabilité criminelle³. Les infractions à la réglementation, quant à elles, si elles sont poursuivies, ont tendance à entraîner des amendes qui sont considérées tout simplement comme un coût pour faire des affaires.

Bien que ce problème soit en partie dû au manque de formation et aux complexités pratiques de l'investigation, ces aspects témoignent à leur tour d'un problème fondamental d'état d'esprit. Nous traitons les dommages graves aux écosystèmes comme un effet secondaire regrettable d'une pratique industrielle établie, et nous ne reculons pas devant eux de la même manière que nous le faisons pour nuire aux personnes. Pourtant la science nous dit depuis de nombreuses années, sans équivoque, que nous le devrions pour des raisons très pratiques : la destruction des écosystèmes est à l'origine de la triple crise. Cultiver un nouveau tabou - *sain* - autour de l'endommagement grave du monde vivant naturel pourrait nous permettre de protéger les écosystèmes qui nous permettent de prospérer.

¹ IPCC WGII & WGIII, 2022

² Pacte de Glasgow:

<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/le-pacte-de-glasgow-pour-le-climat-les-principaux-resultats-de-la-cop-26>; Agenda 2030: <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>; l'Engagement des Dirigeants pour la Nature: <https://www.leaderspledgeformature.org/fr/>

³ Eurojust, Report on Eurojust's Casework on Environmental Crime, January 2021

Le droit pénal a la capacité de le faire. Faire de l'**écocide** - une atteinte grave et étendue ou durable causée à la nature - un crime peut servir de garde-fou pour dissuader, prévenir et sanctionner les pires atteintes.

Il y a ici un vide évident. Lorsque nous défendons les droits de l'homme, nous savons au moins que les pires violations - la torture, les déplacements forcés, les meurtres de masse - sont reconnues comme des crimes profondément graves... Il existe un fondement moral et juridique profond à notre plaidoyer. Cet élément fondamental manque manifestement dans le domaine de l'environnement.

Reconnaître l'écocide comme un crime international a le potentiel de combler cette lacune, en renforçant les lois existantes traitant du crime organisé, ainsi que la réglementation civile relative à la protection de l'environnement, tout en modifiant les normes pour reconnaître le simple fait que l'humanité dépend d'écosystèmes sains pour notre propre survie.

Une étape importante a été franchie l'année dernière, lorsqu'un panel indépendant d'experts juridiques du monde entier, convoqué par notre Fondation, est parvenu à un consensus sur une définition juridique de l'«écocide» en tant que crime international proposé⁴. Le texte de base, publié en juin 2021, est concis et équilibré: "l'écocide désigne des actes illicites ou arbitraires commis en connaissance de la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables."

Cette définition a gagné en popularité dans le monde entier, tandis que l'Institut de droit européen travaille sur une définition connexe spécifique à l'UE⁵ et que l'écocide est également en cours de discussion dans le cadre de la révision de la directive européenne sur la criminalité environnementale⁶. Des États individuels, comme la Belgique, envisagent également la reconnaissance de l'écocide (les experts se sont directement inspirés de la définition consensuelle de 2021 pour une proposition de texte belge⁷). Le débat à ce sujet est désormais rendu public au niveau parlementaire et/ou gouvernemental dans pas moins de 21 États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale⁸.

La mise en place de ce type de cadre de délimitation externe sert également à accélérer le changement stratégique dans la bonne direction. Nous, les êtres

⁴ <https://www.stop-ecocide.fr/definition-legale>

⁵ <https://www.europeanlawinstitute.eu/projects-publications/current-projects/current-projects/ecocide/>

⁶

<https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/improving-environmental-protection-through-criminal-law>

⁷ https://jt.larcier.be/publications/jt_2022-fr/jt_2022_18-fr/jt2022_18p297

⁸ <https://www.stop-ecocide.fr/etats-dirigeants>

humains, sommes des créatures d'habitude, et la pratique industrielle n'a pas à changer sans un changement de règles, en particulier lorsque les devoirs fiduciaires conduisent les décideurs des entreprises à donner la priorité au profit comme une obligation. Les paramètres corrects du droit pénal peuvent agir comme une sorte de contrainte créative, provoquant la nouvelle réflexion et l'innovation urgentes dont nous savons déjà qu'elles sont nécessaires.

Le mouvement mondial de la jeunesse a clairement demandé la reconnaissance de l'écocide dans son document d'orientation⁹ présenté lors de la réunion de Stockholm+50 la semaine dernière. Le groupe interconfessionnel du PNUE a fait de même¹⁰, tout comme les 57 lauréat.es du Right Livelihood Award¹¹ (connu sous le nom de «prix Nobel alternatif»). Fait encourageant, l'International Corporate Governance Network, un réseau de banques et de sociétés financières dirigé par des investisseurs responsables de plus de la moitié des actifs gérés dans le monde, a également explicitement recommandé aux gouvernements de "collaborer à la criminalisation de l'écocide" dans sa déclaration¹² à la COP26 à Glasgow.

Reconnaître l'écocide comme un crime international peut s'avérer être une solution essentielle en soutenant beaucoup, beaucoup d'autres dans le contexte de la triple crise mondiale. Bien qu'il ne s'agisse en aucun cas d'une solution miracle à tous nos malheurs planétaires, nous soupçonnons que sans une telle «frontière extérieure» protectrice du droit pénal, la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement restera probablement une lutte ardue.

Nous encourageons donc respectueusement tous les points focaux nationaux à prévoir une discussion sur l'écocide au point 4b de l'ordre du jour (domaines prioritaires de mise en œuvre) lors des discussions du programme de Montevideo de cette semaine. Cela reconnaîtrait la nécessité d'engager un dialogue constructif dans le cadre de l'ONU, qui s'avérera bientôt essentiel, compte tenu de l'accélération rapide de la demande de la société civile et du nombre croissant d'États rejoignant cette conversation qui est d'une importance cruciale.

Merci.



Jojo Mehta (Ms)



⁹ https://www.youthstockholm50.global/_files/ugd/4658f6_826352d2e1de48c0b380e3f1a06bd982.pdf

¹⁰ <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/40048>

¹¹ <https://rightlivelihood.org/news/save-the-planet-protect-the-future-no-excuses-for-inaction/>

¹²

<https://static1.squarespace.com/static/5ca2608ab914493c64ef1f6d/t/6220bced48f46148800c6901/1646312686146/ICGN+Statement+on+COP+26.pdf>

Chair of the Board, Stop Ecocide Foundation

The **Stop Ecocide Foundation** is a Netherlands charitable foundation with ANBI status.

Registered address: Nieuwe Herengracht 18, 1018 DP Amsterdam, NL. **Registered foundation number:** 76532054.

Stop Ecocide International Ltd is a UK non-profit company registered in England & Wales.

Registered address: Willow Court, Beeches Green, Stroud, GL5 4BJ, UK. **Registered company number:** 10830859

www.stopecocide.earth